



Fédération Départementale
des Chasseurs de la Corrèze

Siège social :
6 Quartier Montana
19150 LAGUENNE SUR
AVALOUZE

Domiciliations bancaires
CRCAF Tulle 27019780000

Tél : 05.55.29.95.75
Fax : 05.55.29.95.70
E-mail : chasseurs.19@wanadoo.fr
Site Internet: www.chasse-corrèze.fr

Communiqué « Assouplissement du confinement » 15 Décembre 2020

Suite aux annonces du Premier Ministre la semaine dernière, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 15 Décembre.

L'exercice de la chasse se fera de 06h00 à 20h00. Il n'est plus nécessaire de se munir d'une attestation pour la chasse, qui peut s'effectuer toute la journée, et à l'endroit souhaité, puisque les notions de 20 km et de 3 heures sont supprimées à partir du 15 Décembre, tout comme les démarches et attestations liées aux battues de grand gibier. La chasse peut donc retrouver une pratique normale **en dehors des horaires du couvre-feu**.

Les chasseurs de grand gibier qui devront se déplacer sur de grandes distances pour chasser et qui peuvent être obligés de partir avant 06h00 ou de revenir après 20h00, devront utiliser une attestation de déplacement, en cochant la case « Déplacement pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ».

Les règles sanitaires fixées par l'arrêté préfectoral du 5 Novembre 2020 et l'arrêté de prolongation du 2 Décembre 2020 continuent à s'appliquer (les locaux de chasse restent fermés, les moments festifs sont interdits, le port du masque est obligatoire, ...).

La lutte contre le virus n'est malheureusement pas terminée. Et si la situation sanitaire devait à nouveau se détériorer début Janvier, le risque d'un nouveau confinement n'est pas à exclure, avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur notre loisir.

Aussi je demande à tous les chasseurs corréziens, notamment pour les chasses collectives, d'être extrêmement prudents et consciencieux dans l'application des mesures sanitaires. Chacun doit participer, à son niveau, à la lutte contre la Covid-19, pour les autres et pour lui-même. Le respect des gestes barrières doit notamment rester la norme, lors de tout rassemblement.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Président

J.F. SAUVAGE